



Petite histoire
de
l'église
à
Mourmelon-le-Petit

Remerciements

Merci à

Joël BARBIER

Colette CHERBONNIER-VAILLANT (1926 - 2015)

Martine SIMON-CIMOLAÏ

Jacqueline SIMON-GRASSET

qui m'ont fourni des informations et des documents pour me permettre de réaliser cette petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit.

Gérard BOUVET

Préambule

Que l'on soit croyant ou non, chrétien ou non, catholique ou non, on ne peut nier que l'église catholique a joué un rôle majeur dans l'histoire de notre pays. La France a d'ailleurs longtemps été considérée comme la fille ainée de l'église.

L'église a donc influencé la vie des français, et en particulier celle des petits Mourmelonnais, depuis plusieurs siècles, autant dans leur vie religieuse que dans leur vie sociale, qui étaient souvent confondues, de la naissance à la mort.

D'une influence hégémonique dans tous les aspects de la vie, avec ses excès, à une influence contrebalancée d'abord à partir de la révolution de 1789, puis après les lois de séparation de l'église et de l'état de 1905, l'église n'en continue pas moins d'exister dans notre environnement national. L'église reste donc un des marqueurs culturels et architecturaux du paysage du patrimoine français.

Ce petit document, qui ne prétend pas à l'exhaustivité sur le sujet, vise à donner un aperçu de la vie de l'église et des petits Mourmelonnais, de leur connivence, ou de leur opposition, et de leur vie pour retracer une partie d'une histoire commune

Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit

Histoire chronologique

- 1201** : La chapelle de « Mormera Parvum » ou « Murmer Parvulum », dédiée à Saint Basle, est mentionnée dans des écrits.
- 19 décembre 1564** : L'évêque de Châlons, Jérôme BURGENSIS, vient au village, appelé alors « Le petit Mourmelon », bénir l'église paroissiale Saint Basle.
- 1674** : Les registres (Baptêmes, mariages, sépultures) sont communs pour Mourmelon-le-Petit, Livry et Louvercy.
- 1690** : Dans les actes, l'église de Mourmelon-le-Petit est qualifiée de secours de Louvercy.
- 11 octobre 1693** : Dans un procès verbal de la visite canonique, alors que l'église est desservie par le curé de Louvercy, il est noté :
« Un chemin en assez bon état d'une demi lieue permet de s'y rendre pour célébrer la messe alternativement avec Livry ».
- A propos de l'église : « Le chœur est fort malpropre et petit. Il serait nécessaire de le rendre et le blanchir, de faire mettre des barres et des fers à la vitre du côté droit de l'autel pour empêcher les voleurs d'y entrer. Il y a un plancher. La nef n'a que la toiture. Il y manque quelques panneaux de vitres. Cette église est pauvre en toute manière, le cimetière est ouvert, les deux cloches sont sur la nef et le chœur, l'autel est pauvrement orné. »
- Le chapitre Notre Dame de Reims et Madame DESFORGES, épouse du seigneur de la Motte et Courtisols, se partagent la seigneurie du village et la charge du chœur de l'église. Les habitants ont la charge de la nef.
- 14 août 1694** : Décès de Magdeleine de PHILLIPY, veuve de défunt honorable Claude de LIGNY, seigneur de Vaux et Maison Rouge, a été enterrée dans l'église du petit Mourmelon.
- 21 mars 1695** : «Est décédée en cette paroisse Damoiselle Marie QUONTAY femme de honorable homme Jérôme de LIGNY, escuyer seigneur de Louvercy, Livry et des Grandes Loges, étant âgée de quarante ans ou environ, a été enterrée en l'église du petit Mourmelon».
- 16 mai 1696** : Baptême de Nicolas Louis de LIGNY, fils de messire Jérôme de LIGNY et de dame Charlotte DEHEZEQUES.

Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit

- 10 avril 1697 :** Baptême de Madeleine Nicolle de LIGNY, fille de messire Jérôme et de dame Charlotte DEHEZEQUES.
- 8 juin 1698 :** Baptême de Charles de LIGNY, fils de messire Jérôme et de dame Charlotte DEHEZEQUES.
- 2 décembre 1703 :** Baptême de Pierre Ignace de LIGNY, fils de messire Jérôme et de dame Charlotte DEHEZEQUES. Il sera lieutenant au régiment de Touraine en 1724.
- 1711 :** Jean François FOLIOT, doyen de Vesle, signale parmi les lieux les plus désolés, l'église de Mourmelon-le-Petit.
- 1^{er} avril 1727 :** Messire Jérôme de LIGNY, âgé de 68 ans ou environ, capitaine grenadier au régiment de Poitou, seigneur de ce lieu et autres est inhumé dans l'église de cette paroisse.
- 26 décembre 1745 :** Bénédiction de la grosse cloche, par Jacques Louis MARCHOT prêtre curé du petit Mourmelon et Louvercy, nommée Marie Anne par Messire Pierre Charles ROLAND, chevalier seigneur de Frambourg, Juvigny, La Veuve, seul seigneur avec Madame de Sainte Catherine et sa famille du ban Saint Basle, le petit Mourmelon et autres lieux, conseiller du roi en sa cour de parlement et commissaire aux requêtes au palais à Paris et Dame Marie Anne de PAPILLION, veuve de Messire François de GATINEAU, seigneur de Louvercy, le petit Mourmelon, baron de la Sainte Ampoule, chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis, seul seigneur avec Monsieur de JUVIGNY.
- 1^{er} septembre 1784 :** Nicolas BAROY, prêtre, curé de Louvercy et du petit Mourmelon, baptise une cloche pour la communauté, qui a été nommée Marie Françoise par Jacques GOUGELLET (1729-1805), procureur fiscal, et par Marie Françoise BEGA (1732-1798), son épouse, qui sont parrain et marraine.
- 1790 :** Un document propose de transformer l'église en temple de la Raison
- 8 juillet 1792 :** Un devis est fait afin de réaliser et fournir le plancher de la sacristie, la porte et le jambage, incluant la réfection des bancs de l'église.
- Jean ROCHET l'ainé (1730 – 1804), Louis GOUGELET (1756 – 1812) et Jean Baptiste BOCART (1736-1824) ont des bancs attitrés qui nécessitent des réparations.
- Hommes et femmes ont alors des bancs séparés.

Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit

24 février 1794 : Un inventaire des biens de l'église est effectué, il comprend:
(6 ventôse AN II) 10 chasubles, 2 tuniques, 3 vieilles soutanelles noires, 2 aubes, 3 nappes d'autel, 2 cottes rouges d'enfants, 9 surplis bons et mauvais, 21 serviettes, 1 nappe de communion, 7 corporants, 10 purificateurs, 2 bourses de carton, 4 bourses à corporaux, 4 plats d'étain, 1 dais, 1 drap de mort, 2 bonnets carrés, 1 cierge pascal de fer blanc, 1 vieux fauteuil, 1 bénitier, 1 armoire.

5 juillet 1829 : Le conseil municipal de la commune de Mourmelon-le-Petit se réunit pour fixer le traitement et les charges de l'instituteur (Michel BAUDRY est alors instituteur à Mourmelon-le-Petit) :

- Sera tenu le dit instituteur de tinter la cloche pour l'angélus, tous les jours, le matin et le soir.
- De sonner midi à onze heure tous les jours de l'année.
- De la sonner encore à une heure de l'après-midi depuis la rentrée des écoles jusqu'à la fin pour rappeler les élèves qui aussitôt se rendront à l'école et pour fixer le repas des artisans dans leurs travaux.
- Sera tenu le dit instituteur de sonner tous les offices de l'année et d'assister aux dits offices les fêtes et dimanches et de les chanter les samedis et veilles de fêtes.
- De porter ou faire porter l'eau bénite chez les particuliers tous les dimanches sans exception.

Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit

Plan de Mourmelon-le-Petit selon le relevé cadastral de 1839



D'après le cadastre de 1839, l'emprise au sol de l'église était d'environ 20m x 7,5m.
(Environ 10 m dans sa plus grande largeur, peut-être dû à la sacristie).

Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit

17 décembre 1843 : Le conseil municipal de Mourmelon-le-Petit se réunit pour savoir s'il faut construire une nouvelle église ou faire des réparations urgentes sur l'église existante menaçant ruine. Il décide de la démolition de l'église et d'en construire une nouvelle sur un nouvel emplacement. Le tout sera payé par la vente de terres communales.

29 août 1845 : Une ordonnance royale autorise la vente de 181ha 16a 26ca de terres, prés, pâtures et friches, appartenant à la commune, qui seront mis en vente, divisés en 74 lots, le 15 octobre 1845, en la maison communale.

Article paru dans le
Journal de la Marne
du 28 octobre 1845 :

Commune de Mourmelon-le-Petit.
RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE COMMUNALE.
Le *Dimanche 9 Novembre 1845*, à midi, il sera procédé, dans l'une des salles de la mairie dudit Mourmelon, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la reconstruction de l'église de la commune, lesquels sont évalués à la somme de 19,171 fr. 43 c.

L'adjudication des travaux, n'ayant pu avoir lieu le 9 novembre, sera finalement reportée au 7 décembre 1845.

15 mars 1846 : Les travaux de construction de la nouvelle église commencent.

L'architecte est Rémy-Eugène COLLIN (1814–1890).

Article paru dans le
Journal de la Marne
du 5 mai 1846 :

MOURMELON-LE-PETIT. — La pose de la première pierre de l'église communale a été faite solennellement, le 16 avril, par M. le maire, en présence du conseil municipal et de M. le curé qui, après avoir béni cette pierre, a prononcé une allocution analogue à la circonstance. Cette cérémonie s'est terminée par une petite fête donnée aux ouvriers, et dont M. le maire et M. le curé ont fait les frais.

Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit

Article paru dans le
Journal de la Marne
du 20 octobre 1846 :

MOURMELON-LE-PETIT. — Une nouvelle église vient de s'élever dans notre commune. Un goût exquis a présidé à l'érection de ce monument, où un habile architecte a su réunir la grâce à une élégante simplicité. Privés, depuis près d'un an, de tout exercice du culte, les habitants de Mourmelon attendaient avec une sainte impatience le moment heureux où ils verraient s'ouvrir les portes de leur nouveau sanctuaire. Jendernier était le jour fixé pour la bénédiction, et tout avait été disposé d'avance, par les soins du maire et du pasteur, pour rendre la fête des plus pompeuses.

Le conseil municipal, escorté de la garde nationale du pays, se réunit au clergé dans la maison commune, d'où l'on se rendit processionnellement à l'église, qui fut bénie par M. l'abbé Ouriet, curé du canton, délégué par Mgr l'évêque de Châlons.

Une foule pieuse et recueillie avait voulu prendre part à cette touchante cérémonie, qui fut suivie d'une messe solennelle. Le bon ordre et le calme religieux qui régnèrent durant tout l'office, sont une preuve que la foi et la piété sont encore vives dans ces contrées. Aussi les habitants s'étaient empressés de suspendre leurs travaux ; la joie brillait sur tous les fronts : c'était un vrai jour de fête dont on conservera longtemps le souvenir dans cette commune.

19 mars 1847 : Il est indiqué que les travaux s'élèvent à 23 275,86 Francs.

Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit



L'église de Mourmelon-le-Petit dessinée par
Charles-Joseph MOHEN (1818-1895) au 19^{ème} siècle

6 octobre 1849 : Bénédiction des deux cloches de l'église.

Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit

Article paru dans le Journal de la Marne du 12 octobre 1849 :

Le nommé ROCHET mentionné dans l'article est probablement Jean ROCHET, né le 21 avril 1765, à Mourmelon-le-Petit, fils de Jacques ROCHET et Marie Jeanne BOUVET.

MOURMELON-LE-PETIT. — Une double cérémonie a eu lieu samedi dernier, dans notre commune; c'est celle de la bénédiction de deux cloches et du drapeau accordé à la commune par le gouvernement; elle a été pour nous l'occasion d'une fête patriotique. Après la cérémonie religieuse, à laquelle ont assisté les autorités, la garde nationale, les pompiers et toute la population, des prix ont été disputés à la course. Plusieurs catégories de coureurs avaient été établies, d'après l'âge et le sexe. Un vieillard de 84 ans, le nommé Rochet, s'offrit de concourir à condition que ses compagnons, beaucoup plus jeunes que lui, lui accorderaient une avance de quelques pas; ce qui lui fut accordé sans difficulté. Mais à la surprise générale, le vieillard conserva toujours la tête et gagna le prix. Un bal public, où les rafraîchissements ne furent pas épargnés, termina cette fête dont la commune de Mourmelon se souviendra long-temps.

11 septembre 1859 : Le révérend Père VIELCASAL, missionnaire diocésain, en vertu d'une délégation spéciale de Monseigneur de PRILLY, évêque de Châlons, a érigé le Chemin de Croix dans la paroisse.

Les 14 tableaux étaient portés par les membres du conseil municipal et d'autres habitants :

- Jacques Bernard MARTIN (1806-1873), maire
- Jean François GAYET (1802-1887)
- Nicolas François MARTIN (1787-1871)
- Martin Henri GAYET (1827-1886)
- Jean Baptiste RENAUDIN (1794-1872)
- Jacques Martin PINTE
- Nicolas Maxime MARTIN (1831-1914)
- Jean Louis CHERBONNIER (1814-1895)
- Narcisse CHERBONNIER (1834)
- Auguste GUYON (1818)
- Xavier GUYON (1824)
- Siméon BENARD (1828-1901)
- Jacques Adrien TERRIER (1783-1869)
- Alexandre Célestin GAYET (1824-1914) - Fils de Jean François

L'abbé THILLOY est le curé de la paroisse.

1^{er} décembre 1860 : Don de deux lustres en cristal par Madame Marie Louise BOUVET

Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit

(1796-1865), veuve de Jean Baptiste POINSENET(1791-1851), et Monsieur et Madame PROST-GAYOT.

Don de nappes d'autel (Grand autel Sainte Barbe, Sainte Vierge) par un anonyme, Monsieur et Madame Bernard MARTIN, et Monsieur et Madame Hubert MARGUET.

1^{er} novembre 1861 : Projet de construction d'un presbytère, avec l'aide de la commune, pour lequel le conseil municipal sollicite la magnificence de sa majesté l'empereur (Napoléon III) les secours nécessaires.

7 juin 1862 : Par décret impérial, en date du 7 juin 1862, l'église de Mourmelon-le-Petit est érigée en église succursale.

26 août 1862 : Pendant son séjour au camp de Châlons, l'empereur Napoléon III fait un don pour la construction du presbytère.

Lettre du cabinet de l'empereur arrivant en mairie de Mourmelon-le-Petit :

« Monsieur le Maire

L'empereur me charge de vous envoyer une somme de 1000 Frs pour vous venir en aide dans les travaux de construction »

1863 : Don d'une lampe en argent et d'un très beau calice par Marie Louise BOUVET (1796-1865).

1865 : Il y a trois chantres, Messieurs CHERBONNIER, FERY et GUYON.

13 décembre 1866 : Un décret autorise l'établissement d'un presbytère dans la commune de Mourmelon-le-Petit

1^{er} octobre 1867 : Monsieur l'abbé Xavier Isidore BOUCMOND (Né en 1835) est entré dans l'exercice de ses fonctions à Mourmelon-le-Petit et en possession du presbytère construit en 1861.

1874 : Deux lampes lustres ont été offertes par Mesdames MARTIN-POINSENET et MARTIN-MACHET pour être suspendues dans les chapelles.

Une lampe lustre, pour le sanctuaire, a été offerte par Madame GAYET- GAYET, épouse du maire.

1876

La république établie en 1871 n'est pas encore laïque.

A l'occasion de la rentrée parlementaire, il est demandé aux paroisses de faire des prières publiques, dans les églises et les temples, auxquelles les autorités publiques sont invitées à s'associer.

Article du Journal de la Marne du 3 mars 1876

Mgr l'Evêque de Châlons adresse aux curés de son diocèse la circulaire suivante :

« Châlons, le 1^{er} mars 1876.

» Monsieur le Curé,

» Monsieur le Ministre des Cultes vient de nous adresser la circulaire suivante ;

« Versailles, le 19 février 1876.

» MONSEIGNEUR,

» L'article 1^{er} de la Loi constitutionnelle du 16 juillet dernier porte que, chaque année, le dimanche qui suivra la rentrée du Sénat et de la Chambre des Députés, des prières publiques seront adressées à Dieu dans les églises et dans les temples, pour appeler son secours sur les travaux des Assemblées.

» D'après cette disposition, combinée avec l'article 5 de la Loi du 30 décembre suivant, les prières publiques prescrites par la Loi constitutionnelle devront avoir lieu, cette année, le dimanche 12 mars.

» Je prie votre Grandeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer, en ce qui la concerne, l'exécution de cette loi.

» Agréer, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

» *Le Ministre de l'instruction publique*

» *et des Cultes,*

» H. WALLON. »

» Pour vous conformer à la loi constitutionnelle et à la lettre de M. le Ministre, Monsieur le Curé, vous inviterez les autorités locales aux prières publiques que nous adresserons à Dieu le dimanche 12 mars, pour appeler son secours sur les travaux des deux assemblées ; vous vous entendrez avec les autorités de votre paroisse pour fixer l'heure de la cérémonie.

» Agréer, etc.

» † GUILLAUME-RENÉ, évêque de Châlons. »

Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit

12 juin 1881

Une cloche, donnée par Martin Henri GAYET (1827-1886) et sa femme Rosalie GAYET (1826-1883), est bénie et une fête est organisée à cette occasion par les parrain et marraine.

Comme souvent en France, tout finit par un banquet.

Voilà comment le Journal de la Marne, du 18 juin 1881, relate l'évènement.

MOURMELON-LE-PETIT. — On nous écrit de cette commune :

Dimanche dernier, une cérémonie religieuse réunissait une foule de fidèles dans notre petite église. Il s'agissait de la bénédiction d'une cloche. A leur entrée à l'église, les jeunes gens et les demoiselles ont offert chacun un joli bouquet au parrain et à la marraine qui, en revanche, ont fait preuve d'une grande générosité.

Après la cérémonie religieuse, les donateurs de cette cloche, M. Martin-Gayet et M^{me} Rosalie Gayet, son épouse, avaient voulu que toute la paroisse fût en fête. A cet effet, ils ont fait donner des rafraîchissements sur la place publique, où les parrain et marraine ont prodigué bonbons et pièces de monnaie.

Quelques instants après, le cortège s'est porté vers un champ de course, où il y a eu toutes sortes de divertissements pour la jeunesse, entre autres, course au sac, course de vélocité, course avec

cerceau, etc., etc. Des prix ont été offerts aux lauréats de ces différents jeux.

Le soir, les donateurs ont également offert un bal public où n'a cessé de régner la plus franche cordialité.

Un banquet, dû à l'initiative de MM. les membres du conseil municipal et du conseil de fabrique a été offert aux donateurs, ainsi qu'aux parrain et marraine.

Vers la fin du banquet M. le maire a porté un toast à M. et M^{me} Gayet, au parrain et à la marraine, ainsi qu'à leurs parents; à MM. les membres du conseil municipal dont le concours sympathique lui est acquis; à MM. les membres du conseil de fabrique et enfin à la belle compagnie de sapeurs-pompiers, invitée particulièrement par le donateur.

M. l'adjoint et M. le président du conseil de fabrique ont bien voulu, par quelques paroles bien senties, témoigner leur reconnaissance aux bienfaiteurs.

La foule, qui s'est dispersée à une heure assez avancée dans la nuit gardera longtemps le souvenir de cette belle journée.

Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit

Le **3 mai 1887**, à l'occasion de la venue de l'évêque de Châlons, Monseigneur SOURRIEU, pour donner la confirmation aux enfants de la commune, le Journal de la Marne mentionne les tensions qui existent en France entre les partisans d'une république laïque et les traditionalistes. Ces tensions aboutiront plus tard à la séparation de l'église et de l'état.

Ce journal conservateur constate avec satisfaction que cette tension ne semble pas exister à Mourmelon puisque l'évêque y a reçu un accueil à la hauteur de sa position.

**Article du Journal
de la Marne du 10
mai 1887 :**

MOURMELON-LE-PETIT. — Mardi dernier Mgr Sourrieu, évêque de Châlons, est venu donner la confirmation aux enfants de cette commune.

Le *Progrès de la Marne*, qui parle de cette visite, reconnaît, avec une certaine mauvaise grâce, qu'une foule nombreuse assistait à la cérémonie; que M. le maire, l'adjoint, une partie du conseil municipal, les sapeurs-pompiers en grande tenue rendaient les honneurs au premier pasteur du diocèse, qu'en un mot, la *désunion* n'existe pas à Mourmelon-le-Petit.

Nous recueillons avec plaisir cet aveu du *Progrès de la Marne*.

4 Décembre 1887 : La commune de Mourmelon-le-Petit lance un emprunt de 11400fr, remboursable sur 20 ans, par obligations de 500 fr., pour financer la construction d'un nouveau cimetière.

**Article paru dans le
Journal de la Marne
du 14 février 1888 :**

**Commune de
Mourmelon-le - Petit**

Adjudication de Travaux

Le Maire de Mourmelon-le-Petit donne avis que, le DIMANCHE 19 FÉVRIER prochain, à une heure et demie, en la salle de la Mairie, aura lieu l'adjudication des Travaux de clôture du nouveau cimetière, évalués à **9,356 fr. 61**, suivant projet de M. Ernest COLLIN, architecte à Châlons. (Voir les affiches et consulter les pièces à la Mairie de Mourmelon-le-Petit.)

Le Maire, CHERBONNIER.

Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit

1888

Le nouveau cimetière est ouvert, il remplace celui qui était autour de l'ancienne église.

A cette occasion, un monument, une colonne portant les noms des membres du conseil municipal, est inauguré dans ce nouvel espace.



Le monument en 2013

Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit

17 décembre 1893

Les héritiers de Jean Nicolas GOUGELET (1808–1893), sur le vœu et la mémoire de leur oncle, offrent un magnifique chemin de croix provenant des ateliers de Monsieur GISCARD, de Toulouse. L'abbé BOUCMOND accepte le don.

Monsieur Jean Louis CHERBONNIER (1814-1895) est alors président du conseil de fabrique.

Note: Jean Nicolas GOUGELET, célibataire, était domestique chez Jean Baptiste POINSENET et Marie Louise BOUVET, cultivateurs, qui sans enfants, en avaient fait leur légataire.



Première station du chemin de croix

Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit

Divers évènements de la vie sociale, religieuse, locale ou politique sont l'occasion de cérémonies religieuses.

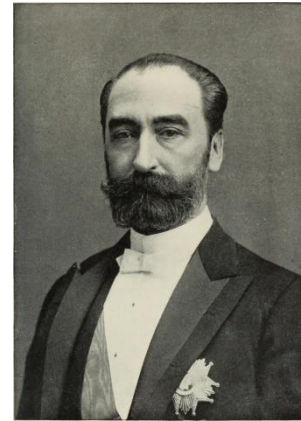
Ainsi, suite à l'assassinat du président de la république, Sadi CARNOT, par l'anarchiste italien Sante Geronimo CESARIO, le 24 juin 1894 à Lyon, les mourmelonnais se réunissent dans l'église, le 2 juillet 1894, s'associant au deuil national pour lui rendre un dernier hommage.

La cérémonie est relatée dans un article du Journal de la Marne du 7 juillet 1894.

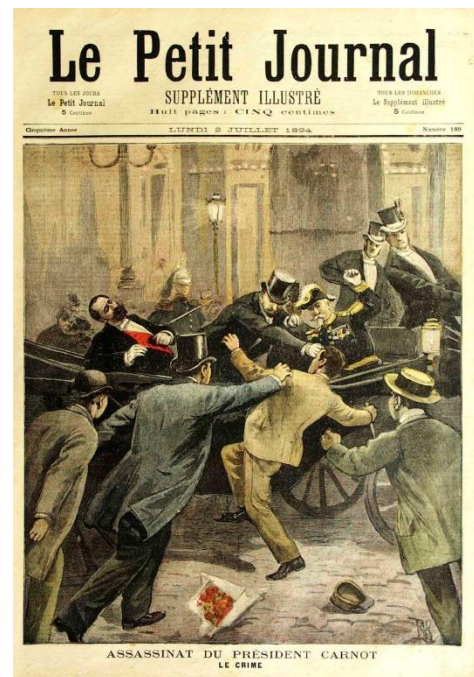
MOURMELON-LE-PETIT. — Lundi dernier la commune de Mourmelon-le-Petit faisait célébrer un service solennel pour le président de la République. Dès dix heures les travaux abandonnés partout nous promettaient le concours de la population tout entière. A onze heures le cortège se formait à la mairie. En tête notre belle compagnie de sapeurs-pompiers, le conseil municipal au complet, M. le commandant du 6^e escadron du train des équipages, entouré de ses officiers en grande tenue ; Messieurs les officiers du campement et des subsistances militaires, la fanfare et les trompettes de l'escadron, enfin un fort détachement en armes commandé par un lieutenant.

Le portail de l'église disparaissait sous un énorme vélarium noir, orné d'une croix blanche et surmonté de drapeaux en berne. L'intérieur était d'un bout à l'autre revêtu des tentures mortuaires. Au milieu s'élevait un catafalque portant à ses quatre coins des drapeaux cravatés de crêpe. L'office se fit au milieu d'une foule compacte, dont le silence religieux témoignait la profonde émotion.

A l'Introït, à l'Offertoire, à l'Élévation, ainsi qu'à la sortie, la fanfare du train, joua plusieurs morceaux funèbres qui émurent vivement l'assistance déjà si fortement impressionnée. A la sortie les trompettes sonnèrent au drapeau, les troupes présentèrent les armes, et les habitants rentrèrent chez eux avec un calme qui prouvait combien ils sentaient la perte que la France venait de faire en la personne de son regretté Président.



Sadi CARNOT(1837-1894)



Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit

Le **5 avril 1896** a lieu la cérémonie officielle d'inauguration de l'horloge publique, don de Marie Denise GALICHET (1835-1901), veuve de Jean Joseph ROUY (1831-1893), qui a été apposée sur le clocher de l'église.

A cette occasion le maire, Zénon Bénoni GAYET (1847-1936), n'hésite pas à taquiner la muse.

Tout se terminera par un vin d'honneur pour clôturer cette belle journée.

MOURMELON-LE-PETIT. — Dimanche dernier, à midi, la municipalité de cette commune recevait à la mairie M^{me} veuve Rouy, née Marie-Denise Galichet, qui vient de faire don d'une horloge publique sortant de la maison Odobey-Cadet, de Morez-du-Jura, et apposée au clocher. M. le Maire au nom du conseil municipal et au nom de la population mourmelonaise a remercié en quelques paroles M^{me} veuve Rouy, de son don généreux, qui sera d'utilité publique, et lui a remis une copie du registre des délibérations pour en perpétuer la mémoire dans sa famille et attester sa générosité. Un vin d'honneur fut offert à la donatrice et aux personnes présentes par MM. les conseillers municipaux.

L'évènement et l'envolée lyrique du maire sont rapportés dans le Journal de la Marne du 10 avril 1896.

A ce propos M. le Maire a lu les monorimes suivants :

Mourmelon-le-Petit est	Redoutant l'heure d'être
[doté]	[arrêté ;
Comme les grandes cités	Au pâtre et au berger
D'une horloge au clocher	Pour leur troupeau ren-
L'horloge en vérité	[trer,
A tous est d'utilité	Et sans oublier
Et pour le prouver	Le mécanicien envoyé
Je vais citer	Sur les voies ferrées
Des exemples permettez :	Qui doit arriver
Elle convient, chose as-	A l'heure fixée
[surée,	Aux stations indiquées.
Au patron et à l'ouvrier	Quand elle aura sonné.
Pour sortir ou entrer	Il nous faudra songer
A l'usine, à l'atelier	Un pas à plus compter
Et aussi au chantier ;	Vers l'éternité.
Au comptable et à l'em-	Enfin j'aime à penser
[ployé]	Que l'on ne peut ignorer
Pour le bureau fermé ;	De l'horloge l'utilité.
Au mendiant et au rentier	La personne qui l'a don-
Pour ce dernier se lever ;	[née
Au voyageur fatigué	On doit remercier
Pour à son but arriver ;	De sa gratuité.
A l'instituteur et à l'éco-	Comment est-elle nom-
[lier]	[mée ?
Pour en classe entrer ;	Pour le savoir en réalité
Au paroissien et au curé	L'horloge il faut visiter
Pour les offices célébrer ;	Et sur sa robe boisée
Au médecin et à l'alité	Pour sa perpétuer
Pour celui-ci se lever	La générosité
Un temps limité ;	Une plaque de fonte
Au soldat et à l'officier	[émaillée
Pour rentrer au quartier ;	Y est apposée
Au consommateur et au	Comme au cadran exposé
[cafetier]	Là, chose assurée
Pour son établissement	Son nom vous y lirez.
[fermer ;	
Au gendarme et au bra-	
[connier]	

GAYET (Zénon),
Maire du Petit Mourmelon.

Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit

Un article paru dans le journal
Le Gaulois
du 15 octobre 1896 raconte la
méprise du curé de Mourmelon-le-
Petit, trompé par une homophonie
entre messe et mess.

Le bon curé de Mourmelon-le-Petit.

Pendant qu'il en est temps encore, citons cette anecdote curieuse sur le camp de Châlons, que la dernière revue vient de rendre à l'actualité.

Elle remonte à 1857, aux premières années de l'installation des troupes impériales dans ce lieu. C'était aussi le moment où s'acclimatait chez nous, pour les officiers, l'usage du « mess », d'importation anglaise, comme le mot lui-même, assez peu répandu encore à cette époque.

Les officiers, hâtivement installés au camp, manquant de sièges pour leur réfectoire, envoyèrent un caporal et des hommes au village de Mourmelon-le-Petit, pour chercher des chaises.

— « C'est pour le mess », dit le caporal aux notables du bourg. Et ce fut le bon curé de Mourmelon-le-Petit qui s'empressa aussitôt de mettre à la disposition des officiers une centaine de chaises mêmes de l'église, — croyant qu'il s'agissait de leur donner ainsi le moyen d'entendre « la messe » d'une façon plus confortable... On sait qu'en effet, en ce temps-là, on célébrait la messe au camp de Châlons.

L'erreur s'expliqua par la suite, mais le bon curé n'en regretta pas néanmoins son obligeance, et resta toujours célèbre et sympathique au camp.

A la mort du président Félix FAURE,
le 16 février 1899, dans des circonstances,
vraies ou supposées, qui feront le bonheur
des chansonniers, un hommage lui est rendu
lors d'une cérémonie religieuse
le 28 février 1899.

Le Journal de la Marne du 2 mars 1899
donne les détails de cette cérémonie qui a
réuni les autorités locales, civiles et
militaires.

MOURMELON - LE-PETIT. — On nous écrit :

« La municipalité de Mourmelon-le-Petit n'a pas voulu rester en arrière des autres, pour payer au regretté Président de la République, le double tribut de ses regrets et de ses vœux, à son entrée dans un monde meilleur.

« Mardi dernier, elle faisait célébrer un service solennel, auquel elle conviait tous les habitants. Ce fut un véritable succès, et jamais il ne fut plus vrai de dire que toute la population était là.

« A 02 heures, notre belle compagnie de Sapeurs-Pompiers au complet et en grande tenue, escortant les autorités civiles et militaires, faisait son entrée dans l'église décorée avec goût et tendue de deuil et de drapeaux. Les prières toujours si émouvantes de l'Eglise pour les morts, furent exécutées et suivies dans le plus profond recueillement. On sentait que ce n'était pas à un banal spectacle qu'assistait cette foule si vivement impressionnée ; seuls l'avaient amenée là, le respect et la vénération pour le chef de l'Etat qu'elle aimait ; ajoutons qu'elle le connaissait puisque deux fois en un an, et sur son propre territoire, elle avait eu l'occasion de l'acclamer. Aussi, c'est avec bonheur que la Municipalité offre ses bien sincères remerciements à la dévouée population de Mourmelon-le-Petit, et à MM. les Officiers de la garnison qui, tous, se sont empressés de se rendre à son invitation. »

Le 12 juin 1899, l'évêque de Châlons, venu à pied de Bouy, une première, arrive à Mourmelon-le-Petit pour donner la confirmation aux enfants de la paroisse le lendemain.

L'arrivée et la cérémonie du lendemain sont décrites dans un article du Journal de la Marne du 16 juin 1899, qui fera un ajout dans un article du 22 juin car il avait commis un petit péché par omission.

MOURMELON-LE-PETIT. — On nous écrit :

« Dans notre compte-rendu de la visite épiscopale, nous avons bien regretté d'avoir omis de dire que M. le Curé avait fait l'honneur d'inviter à la réception de Monseigneur M. le Maire et son adjoint, M. le chef de gare, le Président et le Trésorier de la fabrique ainsi que MM. les chantres. »

Certains avaient dû se sentir oubliés.

MOURMELON-LE - PETIT. — On nous écrit :

« Lundi dernier, vers 7 heures 1/2 du soir les cloches de cette commune sonnaient à toute volée et annonçaient aux habitants par leurs sons joyeux l'arrivée de Monseigneur l'Evêque de Châlons qui devait le lendemain à 9 heures 1/2 du matin donner le sacrement de Confirmation aux enfants de la paroisse.

« Sa Grandeur était accompagnée de M. l'abbé Molard, vicaire général.

« Monseigneur était venu à pied de Bouy à travers la campagne si belle en ce moment. A l'arrivée à l'église M. le curé lui a adressé la bienvenue en lui disant que c'était pour la première fois que nous avions l'avantage de le recevoir dans notre paroisse, c'était pour la première fois que la plupart d'entre nous pouvions contempler sa figure si bienveillante et si souriante.

« Le lendemain à l'heure indiquée, une foule nombreuse était massée aux abords du presbytère où Monseigneur la veille était descendu, attendant la procession qui allait le quérir pour le conduire à l'église.

A la sortie de Monseigneur du presbytère, M. le Maire suivi du Conseil municipal et du Conseil de fabrique s'est présenté à Sa Grandeur en lui souhaitant la bienvenue au nom des habitants et en quelques paroles bien senties lui a témoigné le respect et la reconnaissance qui lui sont dus.

« Monseigneur a répondu par de sincères remerciements.

« Aussitôt la procession se met en marche et se rend à l'église, décorée avec goût pour cette circonstance par les soins de M. l'abbé Boucmon, curé de la paroisse. Partout ce n'était que guirlandes, on remarquait surtout un magnifique trône élevé pour recevoir Sa Grandeur. Une immense couronne suspendue et surmontée d'une croix garnie de fleurs de roses sous laquelle une colombe planait au-dessus de la tête des enfants rappelait à l'assistance le symbole de notre croyance.

« Durant l'office, plusieurs cantiques ainsi que le Credo ont été chantés par les jeunes filles avec une parfaite justesse et réhaussaient cette belle solennité.

« Parmi les assistants nous remarquons M. le curé-doyen de Suippes, M. Truchon, aumônier du Camp, MM. les curés de Bouy et de Livry.

« Le sermon a été fait par M. l'aumônier dont on connaît le talent de parole.

« Monseigneur, satisfait de sa bonne réception a quitté la commune mercredi matin pour se rendre à Mourmelon-le-Grand.

« En somme bonne et sainte journée.

« Un assistant. »

Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit

Il arrive que des personnes soient moins respectueuses des lieux, comme rapporté dans cet article du Journal de la Marne, du 10 février 1904.

MOURMELON-LE-PETIT. — *Vol.* — Est-ce que la série des vols d'église va recommencer ?

Dans l'église de Mourmelon-le-Petit, les trencs ont été fracturés par d'audacieux voleurs et leur contenu emporté.

La somme volée est minime, il est vrai, mais le crime n'en est pas moins grand.

Suite à la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Vatican en mai 1904, la question de la séparation de l'église et de l'état est relancée. La commission Buisson-Briand composée de 33 membres, est chargée de proposer un projet de loi sur le sujet.

L'église catholique, qui voit se profiler une modification majeure de sa position dans la République Française, essaye d'anticiper les conséquences de ce changement. Face à des bouleversements prévisibles, la hiérarchie ecclésiastique s'adresse aux curés et aux fidèles pour maintenir la cohésion de l'église et tenter de répondre à leurs inquiétudes.

Un article du Journal de la Marne du 16 août 1905 reproduit la lettre de l'évêque de Châlons aux curés de son diocèse.

Lettre de Mgr l'Evêque de Châlons à MM. les Curés du diocèse

Châlons, le 10 août 1905.

Monsieur le Curé,

Je suis loin de penser qu'il faille prendre peur à la vue de la tourmente qui nous menace, ni que nous devions précipiter nos décisions pour faire face aux conséquences encore problématiques qui pourraient en résulter.

Il serait téméraire, pourtant, de fermer les yeux sur des événements trop réels dont tout le monde parle, et de ne pas envisager certaines éventualités qui, demain peut-être, seront des faits accomplis.

Le Concordat sera-t-il définitivement dénoncé par le gouvernement français ?

Le Saint-Siège jugera-t-il que la constitution de l'Eglise puisse s'accommoder des associations culturelles dont il s'agit dans la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat ?

Et, s'il est constaté qu'il n'y a aucune incompatibilité intime entre la constitution de l'Eglise et les associations culturelles, n'avons-nous pas à craindre que des entraves et des difficultés extérieures nous empêchent de former ces sortes d'associations dans beaucoup de nos paroisses ?

Voilà les questions redoutables que l'on se pose, à l'heure qu'il est, dans l'Eglise de France.

Je dis que ce sont des questions redoutables, parce que la paix religieuse en dépendra ; et, avec la paix religieuse, se trouveront en jeu les intérêts les plus graves de notre cher pays. Il faut que personne ne se fasse illusion là-dessus.

Mais, quoi qu'il puisse arriver, il importe aux catholiques de se reconnaître, de se compter, et de s'unir, plus que jamais, autour de leurs chefs légitimes : les curés, les évêques et le Souverain-Pontife.

Là est la vraie et divine constitution de l'Eglise. Rien ne doit prévaloir contre elle.

Le moment est donc venu, Monsieur le Curé, de vous assurer des intentions de vos paroissiens, et de leur demander nettement s'ils entendent conserver, pour eux et pour leurs enfants, cette belle et sainte religion de leurs ancêtres qui bénit les berceaux et les tombes, qui prêche la moralité du foyer et la paix de la société, qui enseigne à chacun la dignité du travail, le sentiment de la liberté, les fortes consolations de cette vie et les espérances nécessaires de l'au-delà.

Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit

En décembre 1905 sont votées les lois de séparation des églises et de l'état, mettant ainsi fin au régime du concordat, établi en 1801 sous le régime du Consulat.

Ces nouvelles lois apportent des changements dans les relations entre l'Etat et les différentes religions, donc au statut de l'église dans la République Française. Les bâtiments religieux deviennent propriétés des communes qui en ont maintenant la charge.

En 1906, suite à ces lois de séparation, la laïcité s'impose dans les lieux publics.

Ainsi, l'auteur d'un article dans le bulletin du diocèse de Reims fait mention de l'enlèvement des crucifix dans l'école de Mourmelon-le-Petit et élève une protestation qui s'appuie sur une certaine nostalgie de sa vie scolaire.

Châlons. — M. Félix Denys, membre de l'Association catholique de la Jeunesse française, publie à l'occasion de l'enlèvement des christs de l'école de Mourmelon-le-Petit une vibrante protestation dont voici quelques lignes :

« Pour moi, je verrai toujours ce crucifix semblant m'accueillir à mon entrée en classe, content de moi après que j'avais accompli mes devoirs, mécontent lorsque j'avais cédé à quelque impulsion de colère, à quelque sentiment de paresse. Mon imagination d'enfant incarnait en lui une vie, une satisfaction, un reproche que le vrai Jésus mettait dans ma conscience et je ne me serais jamais imaginé, écolier, qu'il pût un jour disparaître de la muraille où la sollicitude des maîtres d'autrefois l'avait placé. »

Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit

Les conséquences de la mise en application des lois de séparation de l'église et de l'état sont évoquées dans des articles du Journal de la Marne des 23 et 28 février 1907.

On comprend, à la lecture de ces articles, que ces changements, comme ailleurs en France, ne recueillent pas l'assentiment de tous.

Les polémiques, sur ces sujets, ne cesseront vraiment qu'avec la première guerre mondiale qui relèguera la querelle religieuse au second plan.

MOURMELON-LE-PETIT. — *Location du presbytère.* — Le Conseil municipal de Mourmelon-le-Petit, réuni samedi soir à cet effet, a décidé de louer le presbytère à M. l'abbé Thomas, curé de Mourmelon-le-Petit qui l'occupe actuellement, moyennant la somme de 100 fr. plus les contributions, ce qui équivaut à environ 150 francs.

MOURMELON-LE-PETIT. — *Mise sous séquestre des biens de la Fabrique.* — Jeudi 21 courant M. Delaporte, receveur des Domaines à Suippes s'est présenté à l'église de Mourmelon-le-Petit pour mettre sous séquestre les biens de la Fabrique, dont l'inventaire avait eu lieu un an plus tôt, exactement le 21 février 1906. M. l'abbé Thomas, curé de Mourmelon-le-Petit était présent, ainsi que M. Jacquinet ex-président des Marguilliers et M. Martin (Eugène) ex-trésorier de la Fabrique. Ces messieurs n'ont voulu en rien coopérer au cambriolage légal effectué par ordre du gouvernement par le Receveur des Domaines qui a pris lui-même les papiers, titres et espèces déposés selon les ordres de Monseigneur l'Evêque, dans l'armoire de la sacristie. Il a ensuite établi un procès-verbal de la « mise sous séquestre » (procès-verbal que les personnes présentes ont refusé de signer) et s'est retiré en emportant le titre de rente de 82 fr. 35 que possédait la Fabrique ainsi que les espèces en caisse au 13 décembre dernier (environ 40 fr.). La spoliation est flagrante et quand l'opération serait entourée de tout le caractère légal et officiel que vous voudriez elle n'en est pas moins une spoliation. Ce qui la rend plus odieuse encore, c'est qu'elle vote non pas les vivants mais une morte, Madame Louise Bouvet qui avait laissé à la Fabrique ce titre de rente de 82 fr. 45 ainsi qu'un pré à la « Prise d'eau » afin qu'un service funèbre fut célébré à sa mémoire chaque année.

Cette obligation ne pourra donc plus être exécutée. Nous serions curieux de savoir ce qu'en pense le descendant de Madame Louise Bouvet.

Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit

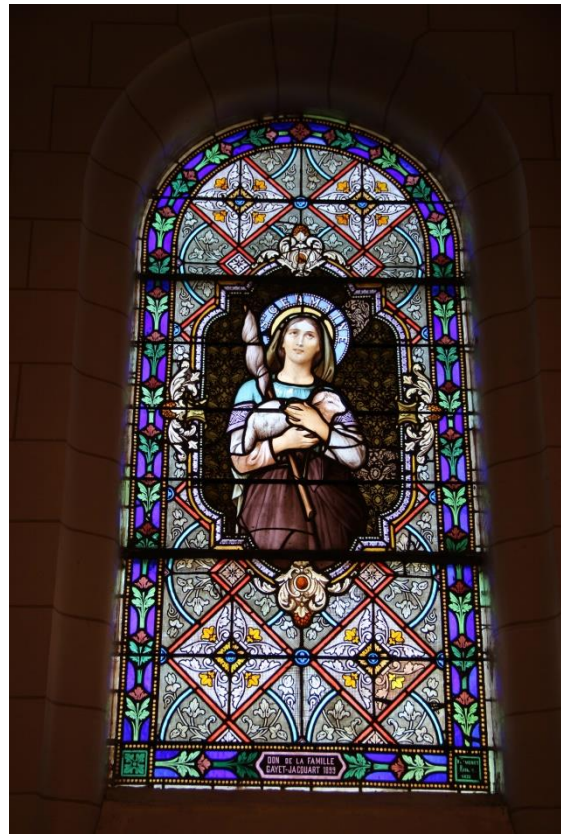
1912

Installation des vitraux représentant

Sainte Germaine
(Don de la famille GAYET- JACQUART)

et

Saint Martin
(Don de la famille MARTIN-MACHET).



Vitrail de Sainte Germaine



Vitrail de Saint Martin

Après les lois de 1905, les cérémonies religieuses font toujours l'objet d'articles dans les journaux, ainsi dans cet article du *Courrier de Champagne* du 7 juin 1913.

MOURMELON-LE-PETIT. — Premières Communions. — Dimanche prochain, 8 courant, aura lieu en cette paroisse la cérémonie des Premières Communions. Quatorze petits garçons et six petites filles y prendront part. Espérons que le beau temps se mettra de cette belle fête, qui promet d'être des plus réussies. La messe sera dite par M. Thomas, curé de la paroisse, et le sermon par M. l'abbé Truchon, curé de Mourmelon-le-Grand et aumônier de l'Hôpital du Camp de Châlons. Nous donnerons un compte rendu de la cérémonie.

Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit



Cérémonie religieuse devant l'église (Entre 1910 et 1914)

Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit

1914 -1918

Pendant la première guerre mondiale, Mourmelon-le-Petit sera occupé du 3 au 12 septembre 1914 puis libéré lors de la première bataille de la Marne. Le front se stabilisera à quelques kilomètres du village pendant une grande partie de cette guerre.

Contrairement à d'autres églises de certains des villages environnants celle de Mourmelon-le-Petit sera épargnée et la vie religieuse pourra continuer à peu près normalement. Ainsi, Fernand MOURTON note, dans son carnet de guerre le 10 novembre 1915, au sujet de Mourmelon-le-Petit : « L'église a conservé son harmonie et son calme d'autrefois. Comme il y a 2 ans je me suis agenouillé et récité quelques dizaines de chapelets ».

La proximité du front influencera la vie du village qui verra passer de nombreux cortèges funéraires emmener des soldats morts sur le front à leur dernière demeure.



Un enterrement pendant la première guerre mondiale

Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit



Cortège de communion, derrière la croix et la bannière, remontant la rue du Four et sortant de l'église, pendant la première guerre mondiale



Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit



Berger et son troupeau, avec une femme portant un bavolet (Coiffe champenoise) et son enfant, devant l'église, pendant la première guerre mondiale

Communions à Mourmelon-le-Petit le 30 mai 1915



Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit

Après la guerre, la vie reprendra son cours dans un climat religieux apaisé.

Le Journal de la Marne du 29 décembre 1921 relate avec forces détails les cérémonies de ce Noël d'après guerre.

MOURMELON-LE-PETIT.
Les fêtes de Noël. — Les fêtes de Noël à Mourmelon, furent belles et réconfortantes.
A la messe de minuit, les illuminations furent brillantes, les communions relativement nombreuses et les chants bien exécutés.
A la messe du jour, grande affluence. Quelques amateurs chanterent à deux voix, une messe de l'abbé Boyer. L'harmonium était tenu par Mme Subtil et les chants dirigés par M. Paul Féry, de Livry-sur-Vesie. M. l'abbé Nys prononça un sermon de circonstance, en s'inspirant des paroles « Sic nos amantem quoniam non redamaret », et invita les fidèles rendre amour pour amour à l'Enfant Dieu.
A l'issue de la messe, fut interprété avec brio le « Tollite Hostias » du maître Saint-Saëns.
Aux vêpres, les psaumes furent chantés par les messieurs et les jeunes filles. Un « Magnificat » à 3 voix, fut très goûté ainsi qu'un « Adono » de M. l'abbé Collard, et les fidèles se retrouvèrent devant la crèche, où chacun put déposer son offrande, avec le regret que cette fête fût sitôt terminée.
Mais ce n'est qu'un début, les choristes de Noël se promettent de faire mieux un jour prochain.

1926 : L'église, électrifiée la même année, sait reconnaître les personnes à son service.

Ainsi, Marie Lucie GAYET (1873-1957), épouse de Louis Elie SIMON (1868-1950), reçoit la médaille d'honneur diocésaine pour son engagement quotidien en faveur de l'église.

MOURMELON-LE-PETIT. — *Médaille d'honneur diocésaine.* — Par décision de Mgr l'Evêque, la médaille d'honneur diocésaine (médaille de bronze argenté), a été conférée à Mme Elie Simon, de Mourmelon-le-Petit, avec la citation suivante : « Avec un esprit de foi et un dévouement qui n'est égalé que par ses libéralités s'occupe quotidiennement, malgré ses nombreuses occupations de famille, de l'ornementation, de la bonne tenue et de la propreté de sa chère église ».

Article du Journal de la Marne du 9 octobre 1926

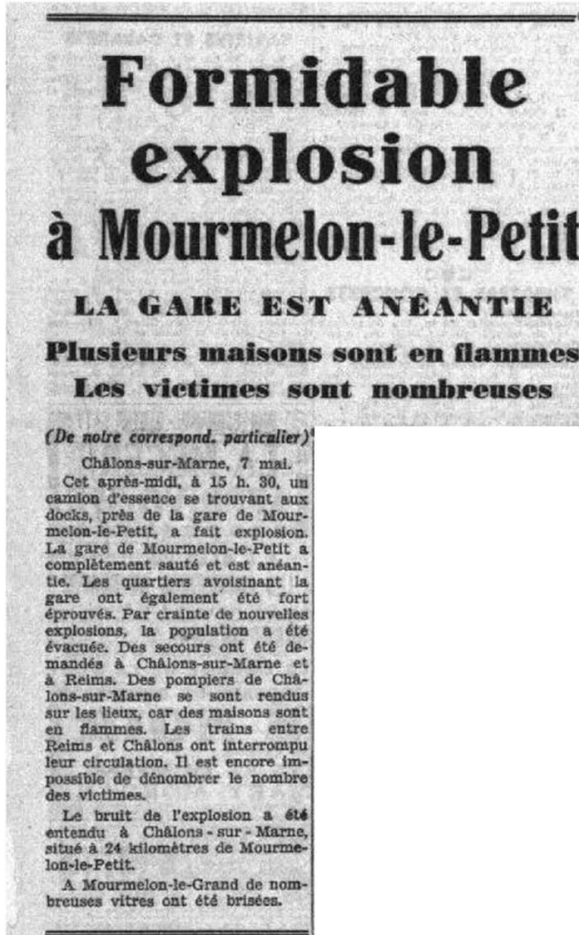
1932 : Réparation des vitraux, pour 550 Francs, par Charles MARTIN (1872-1951).

Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit

Le **7 mai 1941**, une explosion se produit près de la gare de Mourmelon-le-Petit. Le souffle de l'explosion atteint l'église dont les vitraux sont endommagés.

L'évènement est rapporté dans Le Petit Parisien du 8 mai 1941.

Les dégâts sont considérables.



22 août 1941 : Approbation, par le conseil municipal, du devis de réparation des vitraux de l'église, par Monsieur VENUM, maître verrier à Troyes, pour une somme de 14450,90 Francs.

1946 : Organisation de la première kermesse afin de récolter de l'argent pour la réfection des vitraux, détruits par l'explosion du 7 mai 1941.

1947 : Travaux dans le chœur de l'église, remise en peinture des plafonds.

1951 : Kermesse pour l'achat d'un harmonium de marque COTTIN.

Mai 1952 : Réfection des portes, redressement de la croix et réfection du clocher aux frais de Monsieur BLONDET, de Reims.

Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit



Troupeau de moutons, mené par André LUSQUIN, montant de la rue du Four, en 1966

Novembre 1988

A l'occasion du centenaire du cimetière, une plaque commémorative est apposée au pied du monument qui y avait été inauguré en 1988.

Cette plaque, comportant tous les noms des conseillers municipaux de 1988, est dévoilée par Gilberte FALLON (1911-1993), née CHERBONNIER, petite fille du maire de 1888, Joseph Philogène CHERBONNIER (1843-1924).



Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit

16 janvier 1995 : Début des travaux extérieurs de l'église (Murs, toiture, clocher), puis des travaux intérieurs (Peintures, chauffage, électricité).



Statue de Sainte Marie



Statue de Saint Basle

21 juin 1996 : Installation des statues extérieures, de Sainte Marie et Saint Basle, par Monsieur GILLES de Mourmelon le Grand, dons de Marie Louise MARTIN (1920-2001) et Joël BARBIER (Maire et instituteur de Mourmelon-le-Petit).

23 novembre 1996 : Inauguration de l'église rénovée et célébration de son 150^{ème} anniversaire.

Joël BARBIER,
Maire de Mourmelon-
le-Petit, avec l'abbé
François Xavier
NIVET lors de
l'inauguration de
l'église rénovée



Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit

Prêtres connus de la commune

Nom	Période d'exercice	Leur vie
LEFEBVRE		Curé de Louvercy et du petit Mourmelon.
JACQUINET	1674	Curé de Louvercy et du petit Mourmelon.
François MOPINOT	1692	
Nicolas JASPIER	1693-1710	Il a été curé de Louvercy et du petit Mourmelon pendant 18 ans. Il décède le 20 janvier 1710 à Louvercy.
Martin PECHOT	1710	Curé de Baconnes desservant le petit Mourmelon.
François Joseph LOUIS	25 février 1710 à juillet 1740	Natif de Reims, il a été curé de Louvercy et du petit Mourmelon. Il décède, à 57 ans, le 2 juillet 1740 à Louvercy.
Jacques Louis MARCHOL	Juillet 1740 à septembre 1753	Curé de Louvercy et du petit Mourmelon.
Jean Philippe HIBERT	Octobre 1753 à mai 1754	Curé de Louvercy et du petit Mourmelon.

Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit

Nom	Période d'exercice	Leur vie
Jean Baptiste LANNEAU	Juin 1754 à août 1767	Curé de Louvercy et du petit Mourmelon. Il décède le 14 décembre 1768 à Livry sur Vesle à l'âge de 63 ans.
Jean Baptiste de NIZELLE de SAINT OLIVE	Octobre 1767 à novembre 1779	Curé de Louvercy et du petit Mourmelon.
Jean Baptiste HUSSON	Décembre 1779 à décembre 1780	Curé de Louvercy et du petit Mourmelon.
Jean François Marie Xavier MARION	Janvier 1781 à novembre 1781	Curé de Louvercy et du petit Mourmelon.
Nicolas LEFEBVRE	~ Juin 1781 à ~Novembre 1781	Curé de Livry, il a fait la transition en l'absence de curé à Louvercy et Mourmelon-le-Petit. Quentin DELAUNOIS, curé des Grandes Loges, officiera aussi dans cette période.
Nicolas BARROIS ou BAROY (Signe BAROY)	Novembre 1781 à novembre 1792	Il a été curé de Louvercy et du petit Mourmelon. Son dernier acte d'état civil, tenu jusque-là par les prêtres, date du 4 novembre 1792. Né à Rethel, dans les Ardennes, vers 1753, il a prêté le serment et s'est marié après la révolution, puis est devenu percepteur à Visé, près de Liège, en Belgique.




Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit

Nom	Période d'exercice	Leur vie
JENNY	1846 à 1847	Alsacien de naissance, curé de Livry, du grand et du petit Mourmelon. Il est décédé le 30 avril 1876 à Festigny, dans la Marne, où il exerçait.
Louis Victor Auguste GERARD (1812 - 1894)	Juillet 1847 à octobre 1857	Ordonné en 1839, il sera curé du petit Mourmelon, annexe de Louvercy, jusqu'à la création du camp de Châlons (Cf. Journal de la Marne du 18 octobre 1894). Il restera curé de Livry où il décèdera le 10 octobre 1894 dans sa 83 ^{ème} année.
THILLOY	Octobre 1857 à avril 1862	Curé du grand et du petit Mourmelon.
Jean Nicolas GERARDIN (1823 - 1904)	Mai 1862 à septembre 1867	Curé du grand et du petit Mourmelon. Il a été curé de Mourmelon le Grand pendant près de 43 ans.
Xavier Isidore BOUCMONT	Septembre 1867 à juillet 1906	Il était auparavant vicaire d'Esternay et a servi pendant 34 ans à Sept-Saulx.
Louis AUGER	Juillet 1906 à décembre 1906	Curé de Bouy.


Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit

Nom	Période d'exercice	Leur vie
<p align="center">Ferdinand THOMAS (1880)</p>	<p align="center">Janvier 1907 à juin 1914</p>	<p>Il était auparavant professeur à l'institution Saint-Etienne de Châlons sur Marne, et il sera suppléé par Georges PETIT en 1914.</p> <p>Il recevra la croix de guerre serbe le 14 juillet 1919 en tant que sergent à la liaison franco-serbe.</p>
<p align="center">Marie Paul Georges PETIT</p>	<p align="center">1914</p>	<p>Né à Cheppes la Prairie, Marne, le 21 août 1888, il est le fils du directeur de l'usine à gaz de Mourmelon le Grand.</p> <p>Il a été élève du collège Saint Etienne, du grand séminaire de Châlons et du séminaire pontifical français de Rome, où il obtiendra le titre de docteur en philosophie en mai 1913.</p> <p>Il sera curé intérimaire à Mourmelon-le-Petit en 1914, après avoir été ordonné prêtre en 1912.</p> <p>Il recevra deux citations dont l'une à l'ordre de l'armée pendant la 1^{ère} guerre mondiale, sera blessé sur la Somme le 6 mars 1916 et refusera de se faire évacuer.</p> <p>Il a été évêque de Verdun de 1946 à 1963.</p> <p>Il décède le 13 janvier 1970.</p>
<p align="center">Ferdinand THOMAS (1880)</p>	<p align="center">Juin 1919 à juillet 1920</p>	<p>Il sera ensuite nommé professeur à l'institution Saint-Etienne.</p>

Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit

Nom	Période d'exercice	Leur vie
 <p>Grégoire Charles NYS (1872)</p>	<p>Septembre 1920 à 1941</p>	<p>Il était auparavant curé de Bouy.</p>
 <p>Martial FRITZ</p>	<p>1941 à 1963</p>	
 <p>Jean MATET</p>	<p>1963 à 1975</p>	

Petite histoire de l'église à Mourmelon-le-Petit

Nom	Période d'exercice	Leur vie
 François Xavier NIVET (1920 - 2016)	<p>1975 - 1998</p>	<p>Vicaire à Saint-Jean Baptiste de Châlons en 1949.</p> <p>Vicaire à Notre-Dame d'Epernay en 1951.</p> <p>Curé au Secteur pastoral d'Esternay à partir de 1962.</p> <p>Curé au Secteur paroissial de Mourmelon en résidence à Vadenay à partir de 1979.</p> <p>Il a pris sa retraite à Vadenay en 1998.</p>
Claude VIGNIER		

Règlement concernant l'usage des cloches

Article paru dans le JOURNAL DE LA MARNE du 11 juillet 1846

— Le N° 868 du recueil des actes administratifs de la préfecture contient :

1° Le règlement dont l'extrait est ci-après, sur l'usage des cloches :

Nous, Maître des Requêtes, Préfet de la Marne,

Vu l'article 48 de la loi du 18 germinal an X, ainsi conçu :

« L'Evêque se concertera avec le Préfet pour régler la manière d'appeler les fidèles au service divin par le son des cloches. On ne pourra les sonner pour tout autre cause, sans la permission de l'autorité locale. »

Vu les articles 33 et 37 du décret du 30 décembre 1809, ci-après :

« Art. 33. La nomination et la révocation des sonneurs appartiennent aux marguilliers, sur la proposition du curé ou desservant. »

« Art. 37. Les charges de la fabrique sont : 1° de fournir aux frais nécessaires du culte, savoir le paiement des sonneurs selon la convenance et le besoin des lieux. »

« Dans les communes rurales, la nomination et la révocation des sonneurs seront faites par le curé, desservant ou vicaire ; leur traitement continuera à être réglé par le conseil de fabrique et payé par qui de droit. »

Vu l'avis du conseil d'Etat, du 17 juin 1840, sur la matière ;

Vu l'article 23 du décret du 24 messidor an XII (13 juillet 1804) ;

Considérant que la destination des cloches des églises a toujours été regardée comme essentiellement religieuse ;

Que, d'après l'ancienne législation, les cloches appartenaient au culte catholique, et que le curé seul en était le gardien et le régulateur ;

Que la législation nouvelle n'a pas dérogé à ces principes ;

Qu'aux termes de l'article 33 du décret du 30 décembre 1809, la nomination et la révocation des sonneurs appartiennent aux marguilliers sur la proposition du curé ou desservant, et que, d'après l'article 37 du même décret, le paiement du sonneur est à charge de la fabrique ;

Que l'article 7 de l'ordonnance royale du 12 janvier 1825 ne modifie, en ce point, ces dispositions que pour attribuer au curé ou desservant la nomination et la révocation directes du sonneur dans les communes rurales;

Considérant, toutefois, qu'il est des cas où le son des cloches des églises peut être exceptionnellement exigé pour des causes étrangères aux cérémonies religieuses, et que, pour ces cas, il convient d'indiquer les règles qui doivent être suivies;

Après nous être concerté avec M. gr l'archevêque de Reims et M. gr l'évêque de Châlons,

ARRÊTONS CE QUI SUIT :

Art. 1^{er}. Les cloches des églises sont spécialement affectées aux cérémonies de la religion catholique. En conséquence, on ne pourra en exiger l'emploi pour les célébrations concernant des personnes étrangères au culte catholique, ni pour l'enterrement de celles à qui les prières de l'église auraient été refusées en vertu des règles canoniques.

Art. 2. Le curé ou desservant de la paroisse aura seul le droit de faire sonner les cloches de l'église pour les offices, prières publiques et autres exercices religieux approuvés par l'évêque diocésain.

En temps d'épidémies, les sonneries pour les services funèbres pourront être suspendues sur l'invitation du maire, adressée au curé ou desservant par l'intermédiaire du préfet.

Art. 3. Le curé ou desservant, comme gardien de l'église et du clocher, devra seul en conserver les clés.

Art. 4. Les sonneurs seront nommés et révoqués par les curés ou desservants, dans les communes rurales, et par les marguilliers, sur la proposition des curés ou desservants, dans les communes urbaines, ainsi qu'il est prescrit par le décret du 30 décembre 1809 et l'ordonnance royale du 12 janvier 1825, précités.

Art. 5. Le curé ou desservant ne pourra faire sonner les cloches avant cinq heures du matin et après neuf heures du soir, depuis Pâques, lorsque cette fête a lieu avant le premier avril, jusqu'au premier octobre, et avant six heures du matin et après huit heures du soir depuis le premier octobre jusqu'au premier avril, excepté lorsque Pâques arrive avant cette époque et excepté la nuit de Noël.

Art. 6. Dans les visites épiscopales, l'arrivée et le départ de l'archevêque ou de l'évêque seront annoncés par le son des cloches.

Il en sera de même pour les visites solennelles des vicaires-généraux.

Art. 7. Dans les communes où il est d'usage d'appeler les enfants à l'école par le son des cloches, cet usage sera conservé.

Art. 8. Le maire pourra requérir le son des cloches pour annoncer le passage officiel du roi dans la commune, conformément aux dispositions de l'article 23 du décret du 24 messidor an xii, ou, sur l'ordre du préfet, pour annoncer, soit les fêtes légalement fériées, soit les fêtes nationales, soit les événements qui pourraient intéresser le pays.

Art. 9. Le maire pourra requérir de faire sonner les cloches lorsqu'il sera nécessaire de convoquer les habitants pour prévenir ou arrêter quelque accident où leur concours est nécessaire, comme dans le cas d'incendie, de sédition, d'invasion de l'ennemi, et autres dangers de même nature. Il en adressera la réquisition verbale ou écrite au curé ou desservant, qui devra y obtempérer; faute de quoi, le maire pourra faire sonner les cloches de son autorité propre. En cas d'absence du curé ou du desservant, le maire pourra adresser directement sa réquisition au sonneur.

Art. 10. Les cloches étant destinées aux usages et actes religieux, le maire ne pourra en réclamer l'emploi pour aucun usage civil, sans qu'il en ait été référé par lui au préfet, par l'intermédiaire du sous-préfet, et par le curé ou desservant à l'évêque, et qu'il soit intervenu une décision des deux autorités supérieures, qui se concerteront à cet effet.

Art. 11. La sonnerie des cloches en volée est interdite pendant les orages.

Art. 12. MM. les sous-préfets veilleront à l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil administratif.

Fait à Châlons, le 28 avril 1846.

E. BOURLON DE SARTY.

Nous, Archevêque de Reims, approuvons le présent arrêté et voulons qu'il serve de règle dans toutes les paroisses de l'arrondissement de Reims.

Donné à Reims, le 15 mai 1846.

† THOMAS, Archevêque de Reims.

Vu et approuvé :

† M.-J.-F. V. Evêque de Châlons.

Sources

Archives de la Marne

Archives de la Marne - Carnet de guerre de Fernand MOURTON

Bibliothèque municipale de Châlons en Champagne

Bibliothèque Nationale de France – Reims et la Marne – Almanach de la guerre

Bulletin du diocèse de Reims

Courrier de Champagne

Dictionnaire topographique du département de la Marne - Auguste LONGNON - 1891

Le Gaulois

Le Journal de la Marne

Le Petit Mourmelonnais (Bulletin municipal de Mourmelon-le-Petit)

Le Petit Parisien

Wikipédia

Table des matières

Préambule	3
Histoire chronologique	5
Prêtres connus de la commune.....	35
Règlement concernant l'usage des cloches.....	41
Sources.....	45